

N° 7473¹⁸

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2021-2022

PROJET DE LOI

relative au patrimoine culturel et modifiant :

- 1° la loi modifiée du 4 mars 1982 a) portant création d'un Fonds culturel national ; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie ;
- 2° la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat;
- 3° la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;
- 4° la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage.

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(22.2.2022)

Le Conseil d'État,

appelé par dépêche du Président de la Chambre des députés du 10 février 2022 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

relative au patrimoine culturel et modifiant :

- 1° la loi modifiée du 4 mars 1982 a) portant création d'un Fonds culturel national ; b) modifiant et complétant les dispositions fiscales tendant à promouvoir le mécénat et la philanthropie ;
- 2° la loi modifiée du 25 juin 2004 portant réorganisation des instituts culturels de l'Etat ;
- 3° la loi modifiée du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles ;
- 4° la loi du 17 août 2018 relative à l'archivage.

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 10 février 2022 et dispensé du second vote constitutionnel ;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'État en ses séances des 9 juin 2020, 11 mai et 12 octobre 2021 ;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique à l'unanimité des 13 votants, le 22 février 2022.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Christophe SCHILTZ